

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mars 2018

---

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 298

présenté par

M. Blanchet, M. Chalumeau, M. André, M. Anglade, M. Ardouin, M. Bachelier, M. Baichère, M. Batut, Mme Bono-Vandorme, Mme Bureau-Bonnard, Mme Françoise Dumas, M. Fiévet, M. Folliot, Mme Fontenel-Personne, M. Gassilloud, Mme Gipson, M. Gouffier-Cha, M. Gouttefarde, Mme Guerel, M. Jacques, M. Kervran, Mme Khedher, Mme Lardet, M. Larsonneur, M. Le Gac, M. Lejeune, M. Marilossian, Mme Mauborgne, Mme Mirallès, Mme Pouzyreff, M. Rouillard, M. Solère, Mme Thillaye, Mme Trisse, M. Trompille, Mme Valetta Ardisson, M. Ferrand et les membres du groupe La République en Marche

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

À la fin de la quatrième phrase de l'alinéa 266, substituer aux mots :

« la numérisation du recrutement et de la gestion des réservistes sera initiée »

les mots :

« la numérisation de l'information, du recrutement, et de la gestion des réservistes sera mise en œuvre via le portail internet des réserves militaires ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Projet majeur de la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'informations de la défense (DIRISI), le système d'information des réserves sur internet est déjà opérationnel depuis mars 2017 par le biais du site internet « portail des réserves militaires ». Ce portail permet d'ores et déjà le recrutement des réservistes des trois armées, ainsi que de certaines formations rattachées, avec l'objectif de centraliser les démarches de candidature et comporte aussi un espace personnel dédié aux réservistes. Ayant vocation à intégrer la majorité des applications informatiques « Intradef » des réservistes, ce portail doit monter en puissance et gagner en visibilité.